

Québec solidaire en campagne politique

C'EST À LEUR TOUR DE SE SERRER LA CEINTURE

www.couragepolitique.org

+ 90 M\$

Fiscalité équitable : plafonner les REER à 10 000\$

L'État québécois doit soustraire 2,7 milliards \$ de revenus imposables annuellement dans son budget en raison des placements dans les REER¹. Le plafond des cotisations, montant maximal qui peut être placé dans des REER annuellement, est de 22 000\$.

Qui a 22 000\$ à mettre dans un REER annuellement? Selon les données du ministère des Finances de 2009, les contribuables gagnant plus de 70 000\$ constituaient 13,5 % de tous les contribuables imposables alors qu'ils bénéficiaient de près de 57,5 % des crédits d'impôts relatifs au REER et au Régime de pension agréé (RPA)², ce dernier régime bénéficiant du même avantage que les REER³.

Ceux qui gagnent plus de 70 000\$ par année, soit moins de 15% des citoyen-ne-s qui paient des impôts, récoltent près de 60% des crédits d'impôts attribuables aux REER et au RPA.

Les revenus non imposables placés dans un REER sont un autre exemple de la tendance gouvernementale à faire en sorte que de plus en plus d'échappatoires fiscales profitent surtout aux plus fortunés. Nous ne voulons pas décourager l'épargne mais utiliser un outil supplémentaire pour que la fiscalité des particuliers soit plus progressive et que ceux qui en ont les moyens contribuent pour une juste part au Trésor public.

Ainsi, considérant que la vaste majorité de la population (80,4 %) gagne moins de 50 000 \$⁴ Québec solidaire estime qu'il est raisonnable de diminuer le plafond des cotisations à 10 000 \$ par année. Les travailleurs et travailleuses du secteur privé sans fond de pension gagnant 55 000 \$ et moins pourraient continuer à verser jusqu'à 9 900 \$ dans un REER tandis que ceux et celles de la fonction publique gagnant 70 000 \$ et moins pourraient encore continuer à cotiser à leur RPA jusqu'à concurrence de 10 000 \$ sans être pénalisés.

En abaissant la contribution maximale à 10 000 \$, Québec solidaire vise à récupérer une petite partie des 2,7 milliards \$ consentis principalement aux plus fortunés.

Ainsi, si l'ensemble des sommes versées dans un REER, au-delà de 10 000\$, avaient été imposées à 28% le gouvernement aurait bénéficié de 72 M millions \$ de plus en 2006 ou encore de 80 millions \$ si on ajoute le RPA.

En ajustant ces sommes aux maximums permis en 2009, soit 21 000\$ pour un REER et 22 000\$ pour le RPA, on en arrive à des revenus supplémentaires pour le gouvernement de l'ordre d'environ 90 M\$.

Diminuer les « cadeaux » aux minières

Nous l'avons vu : le gouvernement accorde plus de 100 millions \$ par année en aide fiscale aux compagnies minières. Québec solidaire propose de plafonner à 25 millions \$ par année les mesures fiscales (crédits, actions accréditatives, subventions pour la recherche et le développement) accordées à l'industrie minière.

Ce plafond est un juste retour des choses puisque le Vérificateur général a évalué à environ 260 millions \$ par année les redevances non-payées entre 2002 et 2008, soit l'équivalent d'une « dette » de plus de 1,6 milliards \$ de la part des minières envers le gouvernement québécois.

1 Dépenses fiscales – 2009, Ministère des Finances, p. VIII.

2 Un régime de pension agréé est un régime privé établi par l'employeur, dont le but est de verser une rente viagère aux employés à leur retraite. Il existe deux types de RPA : à cotisations déterminées et à prestations déterminées. La dépense fiscale qu'entraîne le RPA s'élève à 2,5 milliards \$ en 2009 au Québec.

3 Dépenses fiscales – 2009, Ministère des Finances.

4 Répartition des hommes et des femmes gagnant un revenu, selon la tranche de revenu, Québec, 2006, Institut de la statistique du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/repart_tranchep_tab2.htm, consulté le 10 novembre 2008.



Pourquoi l'État québécois devrait-il accorder autant d'avantages à une industrie qui, généralement, se porte assez bien pour enregistrer des profits et pour laquelle le marché semble de plus en plus favorable? À titre d'exemple, mentionnons le Projet Osisko (exploitation d'une mine d'or) qui prévoit un retour sur l'investissement de l'ordre de 29% à Malartic en Abitibi-Témiscamingue. Ou encore la compagnie Xtrata qui exploite le nickel et le cuivre et qui a déclaré des profits moyens de 2,9 milliards \$ par année au cours des 5 dernières années.

En diminuant à 25 millions \$ par année l'aide fiscale accordée aux compagnies minières, le gouvernement réaliserait des économies de 79 millions \$.

Le secteur minier doit respecter l'environnement et payer pour les pots cassés

Dans son dernier budget, le gouvernement québécois a annoncé qu'il allait consacrer 265 millions \$ au cours des dix prochaines années pour restaurer les 345 sites d'exploitation abandonnés par des entreprises minières ayant déclaré faillite. La société n'a pas à payer pour cette facture et c'est au secteur minier lui-même de se responsabiliser et de financer la restauration de sites abandonnés.

Québec solidaire propose donc de financer à la hauteur de 300 millions \$ la restauration des sites abandonnés en effectuant un prélèvement spécial pour les six prochaines années sous diverses formes, que ce soit sur les profits des entreprises minières ou encore sur tous les permis nécessaires pour l'exploration et l'exploitation minière. Ce sont 48 millions \$ en 2010-2011 qui pourraient ainsi être récupérés et s'ajouter au Trésor public.

Avec ces 48 millions \$, additionnés aux 213 millions \$ de redevances supplémentaires et aux 79 millions \$ d'économies réalisées par un meilleur contrôle des avantages fiscaux consentis aux minières, le Trésor public bénéficierait d'un gain net de 340 millions \$ dès cette année.

